C.R.I.C. N° 46 (2011-2012)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité

Vendredi 2 décembre 2011

*Application de l'art. 151 du règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 3

Organisation des travaux

Orateurs : M. le Président, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, MM. Borsus, Desgain..... 3

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 4-III bcd (2011-2012) N°1 à 1ter, annexes 7 à 7ter et 9quinquies)..... 4

Examen du programme justificatif afférent aux compétences du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité..... 4

Discussion générale (Suite)

Orateurs : M. le Président, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, MM. Borsus, Desgain, Senesael, Bayet, Lebrun, Mme de Coster-Bauchau..... 4

Vote..... 12

Confiance au rapporteur..... 12

Liste des intervenants..... 13

Abréviations courantes..... 14

Présidence de M. Michel de Lamotte, Président

- La séance est ouverte à 14 heures 05 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Je vous propose de commencer sans plus tarder pour que nous soyons à l'heure pour la séance de la Commission du budget de 15 heures, en tout cas pour ceux qui sont concernés, afin qu'il soit statué sur la recommandation émanant de notre commission sur le thème abordé avant que celle-ci ne commence. On votera juste avant ce moment-là.

La convocation de la présente réunion fait suite à une demande qui portait uniquement sur la problématique de l'OWD. Le reste a, en effet, été adopté par la recommandation de la commission, ce mardi. Le débat est donc uniquement ouvert sur cette problématique de l'OWD.

La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Monsieur le Président, je souhaiterais juste poser une question. J'ai en effet appris qu'il serait souhaité que j'aille également à la Commission du budget, juste après. Je suis un peu surpris puisque cela n'avait pas été évoqué à la commission de mardi. J'aurais voulu savoir sur quel sujet il est souhaité que j'aille également me prononcer à la Commission du budget.

M. le Président. – Monsieur Borsus, puisque c'est le MR qui a fait la demande, vous avez la parole.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Président. Bonjour, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Monsieur le Ministre, nous nous sommes déjà salués.

Je réponds tout d'abord à votre question de façon liminaire. Nous avons un vrai problème concernant les budgets touchant aux boues de dragage. Donc, pour l'essentiel, c'est sur ce volet que nous aimerions vous interroger. Je ne vais pas dévoiler mon intervention maintenant, mais nous sommes vraiment stupéfaits de ce qui se passe là-bas et nous aimerions donc vous interroger.

Nous souhaiterions, en outre, évidemment, revenir auprès du ministre du budget sur un élément que nous allons aborder maintenant, en tout cas sur un de ses biais. En effet, nous souhaiterions aborder le lien entre le Fonds et l'Office wallon des déchets, puisque j'ai eu l'occasion d'entendre la version du ministre du budget, que j'ai eu l'occasion d'entendre votre version et c'est l'équipe gouvernementale qui s'exprime qui propose un budget.

Voilà donc les deux points. Nous avons en cela strictement respecté ce qui nous était indiqué car nous devions communiquer notre demande à Mme la Présidente pour mercredi au plus tard, ce que nous avons fait. Nous avons vraiment essayé de limiter.

M. le Président. – La parole à M. Desgain.

M. Desgain (Écolo). – J'entends bien, Monsieur Borsus, mais je suis un peu surpris sur la première partie de votre demande, parce qu'on a eu le débat sur le sujet en commission mardi et que vous n'avez pas du tout évoqué, à ce moment-là, votre intention. Cela me surprend donc quelque peu. Pour la partie déchet comme nous allons en débattre, ici, en commission, pendant une heure. On verra si les réponses de M. le Ministre vous satisferont. J'imagine dès lors que cela en restera là. Sur la première partie, je suis un peu surpris, je pensais que vous en auriez exprimé la demande à l'issue de la discussion qu'on a eue en commission mardi.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Franchement, j'entends bien les surprises. Je connais le rôle que joue M. Desgain aux côtés du ministre, à savoir celui d'un chien de garde parlementaire. Je dis cela très positivement, c'est une image ministérielle, soyons clairs.

Nous avons strictement respecté la procédure, on a même pris soin d'avertir assez tôt, c'est-à-dire mercredi. Donc, franchement, il n'y a pas de problème. Au contraire, je trouve qu'en tant que parlementaire, vous devriez être heureux que l'on

puisse indaguer dans les budgets «boues de dragage», parce que c'est une véritable catastrophe ! Des témoignages qui me laissent vraiment pantois ne cessent d'ailleurs de nous parvenir.

Donc, je vous encourage, si vous avez un peu de temps, à rester présent à la Commission du budget, et ce, afin d'éviter une catastrophe. Je suis vraiment très heureux que vous soyez sensibles aussi à cette matière.

M. le Président. – On en parlera en Commission du budget tout à l'heure, pour ceux qui sont présents. À titre personnel, je ne me rappelle pas qu'on ait eu un débat sur les boues de dragage mardi.

Nous sommes réunis aujourd'hui à cette heure pour terminer à quinze heures - il y avait un accord politique là-dessus - et nous nous focalisons, dans ce cadre, sur l'OWD.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 4-III bcd (2011-2012) N°1 À 1*ter*, ANNEXES 7 À 7*ter* et 9*quinquies*)

EXAMEN DU PROGRAMME JUSTIFICATIF AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ

Discussion générale (Suite)

M. le Président. – Je vous propose de reprendre notre discussion générale de mardi dernier.

Y a-t-il une présentation de la part de M. le Ministre Henry ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Non, la présentation a eu lieu avec l'exposé général.

M. le Président. – Parfait. Le MR a souhaité que l'on se réunisse sur ce thème, je lui donne dès lors la parole, sauf si ses représentants ne la veulent pas.

(*Rires*)

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je vous trouve très pétillant d'humour en ce vendredi, Monsieur le Président. Je tiens vraiment à souligner, en même temps que le sérieux dont vous faites preuve dans le cadre de votre travail, le caractère très allègre de votre propos, ce dont je me réjouis.

Je ne vais pas vous surprendre en vous disant que nous souhaitions intervenir.

(Rires)

C'est évidemment un élément extrêmement important. On sait que nous avons déjà entretenu des débats nourris à propos de l'Office wallon des déchets. De manière générale, les évolutions se traduisent, en total des dépenses pour l'office pour l'année 2011, par 61,2 millions d'euros et, pour l'année 2012, par 44,7 millions d'euros, soit une réduction approximative de 26,9% des dépenses. Principalement, cette réduction trouve son origine dans la réduction des moyens de paiement de l'allocation de base « Remboursement des annuités d'emprunts contractés par les intercommunales pour la mise en place et en conformité des installations de gestion des déchets», dont le budget passe de 28 millions d'euros à 12,69 millions d'euros. Au niveau des recettes, l'Office wallon des déchets prévoit un prélèvement de 40,11 millions d'euros, alors même que, lorsqu'on regarde le programme justificatif du ministre, il est prévu, à l'AB 01.01. «Fonds organique pour la gestion des déchets» à peine 24,5 millions d'euros. Nous avons eu l'occasion d'évoquer, avec la Cour des comptes d'ailleurs, cette totale surprise.

À mon avis, il n'y a qu'en Région wallonne, et peut-être dans certains pays lointains du monde que je ne connais pas, qu'on a à la fois, dans le même budget, la même présentation, un fonds qui prévoit une somme de 24,5 millions d'euros et, à l'autre bout, un différentiel de l'ordre de 15 millions d'euros.

L'ensemble de ce dossier-ci se traduit par une augmentation de taxes, bien loin des discours officiels qui voudraient qu'on taxe pour modifier les comportements inacceptables d'un point de vue environnemental. Ici, on n'est pas dans cette logique. Il est juste question d'une volonté de mobiliser des moyens supplémentaires à travers des ponctions, qu'elles concernent les citoyens ou les entreprises. Celles-ci ont d'ailleurs réagi de façon assez vive. Elles se sont exprimées, même si elles avaient très peu de temps pour le faire, en nous adressant un courriel rappelant combien ces augmentations de taxes non-concertées leur pose un certain nombre de difficultés.

En fait, le problème est, à notre estime, le financement structurel de la politique des déchets. On peut bien sûr revenir en arrière pour évoquer les éléments qui sont ou non la cause de ce problème de financement structurel.

Ce que je souhaiterais cependant souligner, c'est que, manifestement, à travers un nombre de taxes considérables, on a voulu mobiliser des moyens. Il n'y a aucun objectif environnemental. En effet, après tout un processus, dans un certain nombre de cas, on taxe des flux et des déchets ultimes.

Je rappelle que nous figurons parmi les meilleurs dans le classement des pays européens en termes de tri et de recyclage de déchets. Je ne comprends pas le signe qu'un ministre Écolo donne, en taxant de manière aussi significative toute une série de déchets ultimes, notamment. Je ne rappellerai pas ici les taxes concernées mais il s'agit notamment de taxes sur :

- la mise en décharge des déchets ménagers ;
- la mise en décharge des déchets non-ménagers ;
- la mise en décharge ;
- les mises en CUT des résidus issus du démantèlement des véhicules hors d'usage, objet d'un amendement ;
- l'incinération des déchets non dangereux ;
- la co-incinération.

Bref, ceci nous fait croire qu'il faut avoir le courage de l'annoncer à nos concitoyens : à l'avenir, un certain nombre de coûts vont être plus élevés pour eux. Votre parti fait le choix de ne pas cumuler une fonction locale et une fonction parlementaire. Cependant, pour celles et ceux qui sont mandataires locaux, nous savons que la taxe sur les immondices reste un dossier sensible pour les gens.

Par rapport à cela, je souhaiterais, Monsieur le Ministre, vous demander comment se déclinera le coût-vérité par rapport à un certain nombre de taxes, à la suite de l'augmentation de certaines taxes. Quel sera l'impact pour nos concitoyens ?

Vous avez indiqué que vous alliez diffuser une circulaire pour dire que vous ne sanctionneriez plus, que vous n'appliqueriez pas le décret. Cependant, une circulaire ne peut pas modifier un décret. Elle ne peut pas le suspendre. Nous avons la chance de siéger avec un certain nombre de juristes dans notre assemblée. C'est impossible. Il faut une initiative décrétale pour suspendre ou moduler les fourchettes concernées par une éventuelle taxation.

Par ailleurs, dans la foulée de ce que les entreprises évoquent, nous savons qu'elles sont lourdement impactées par les taxes régionales. En effet, le fameux coefficient 0,7, introduit par l'article 70 du décret de mars 2007, ne s'applique pas à toutes les taxes. Dès lors, je souhaiterais vous demander si vous aviez également envisagé de pouvoir introduire la généralisation de ce coefficient de manière à traduire le fait que, actuellement en tout cas, un certain nombre de taxations ne sont pas reprises comme charges pour les entreprises et sont, de ce fait, non déductibles à l'ISOC.

De plus, Monsieur le Ministre, nous avons examiné les différents éléments que vous reprenez dans le budget de l'OWD. Nous souhaiterions savoir ce que vous allez couvrir dans le contexte de ces 12,69 millions d'euros. Quels sont les investissements que vous allez couvrir ? En effet, dans la liste jointe à nos documents budgétaires, on ne retrouve que les investissements principaux. Nous voudrions être sûrs que, par rapport à ce qui est prévu dans le Plan wallon des déchets, vous aurez la possibilité de couvrir tous les investissements prévus et réalisés par les intercommunales, une fois les procédures menées à bien, indépendamment de toute autre circonstance qui pourrait entraîner des retards dans la réalisation.

Je souhaiterais également vous demander si, maintenant, on est au clair concernant le mécanisme de financement du remboursement des annuités que la région a décidé d'organiser afin de liquider ce qui est dû aux intercommunales. Je sais que M. le Président est sensible à ce dossier. La région n'a pas les moyens de liquider les montants qu'elle avait promis comme subsides à celles et ceux qui ont réalisé des investissements en matière environnementale. Puisqu'elle n'en a pas les moyens, elle a demandé aux intercommunales d'emprunter.

Il n'y a qu'ici que l'on peut observer cela, Monsieur Desgain. Avez-vous déjà pu observer cela dans un autre pays ? En matière environnementale, dans un gouvernement avec les Écolos, les subsidiations dues pour les investissements en matière d'infrastructures environnementales ne sont pas payées ! De plus, on leur demande d'emprunter la somme qui leur est due et, au moment d'honorer les annuités, la région ne le fait pas, ou de manière tardive. Par ailleurs, la région chicane sur les taux d'intérêt qu'elle accepte de prendre en charge pour les annuités des emprunts. C'est pourtant elle qui a demandé à ce que de tels emprunts soient contractés pour subventionner le plan des déchets. Je n'ai jamais vu cela dans le monde.

M. Desgain (Écolo). – Je n'ai pas fait de *benchmark*.

M. Borsus (MR). – On dit : « *Je ne vous donne pas les subsides prévus dans un plan que j'ai voté, je vous oblige à emprunter de l'argent pour que vous puissiez l'obtenir* » et, au moment d'assumer les taux d'intérêts, on chicane encore en disant : « *Je ne veux pas les donner* ». C'est une honte ! Le MR vivant dans un gouvernement, jamais ce mécanisme ne survivra. Vous pouvez l'écrire sur le mur de ce parlement. C'est une honte !

M. le Président. – Jamais le MR ne sera dans une majorité.

M. Desgain (Écolo). – Vous proposez de payer toutes les annuités en une seule fois, Monsieur Borsus ?

M. Borsus (MR). – Je souhaite que la perspective, quelle que soit l'échéance de l'arrivée du MR dans une majorité régionale, n'anime pas à ce point les débats de notre commission, Monsieur le Président.

Je vais aborder le sujet des études, Monsieur le Ministre.

Je me suis permis de vous poser une question en commission, ce mardi et je vous la reposerai tout à l'heure en Commission du budget, ou en séance plénière. Je la poserai jusqu'à ce que j'obtienne réponse. Vous la connaissez mais vous vous méfiez de l'opposition.

Pouvez-vous nous dire maintenant, Monsieur le Ministre, combien vous avez dépensé en études dans vos compétences depuis que vous avez épousé ce destin ministériel ? Je ne dis pas que toutes les études sont inutiles.

(Réaction de M. Desgain)

Avez-vous un chef de cabinet adjoint qui se dissimule parmi nos collègues ?

M. le Président. – Continuez, Monsieur Borsus, vous avez la parole.

M. Borsus (MR). – Pouvez-vous nous dire combien vous avez dépensé - galvaudé, souvent - en études, depuis que vous êtes ministre ?

Globalement, les sommes diminuent, mais si c'est pour faire des bêtises avec le reste,...

Singulièrement, dans la politique des déchets, à quoi destinez-vous un budget de 60 000 euros pour l'assistance de l'administration dans la gestion du Fonds Fost+ ? Il est vrai que, dans cette gestion, il y a beaucoup de retards et d'hésitations régionales quand je vois la manière dont est utilisé ce Fonds dans les autres régions. Qu'allons-nous financer pour assister l'administration ? Il y a une administration de l'environnement, une cellule financière, il y a l'OWD et d'autres forces.

Le ministre, dans un budget où tout le monde pleure en raison du manque de moyens, consacre 60 000 euros pour assister l'administration dans la gestion du fonds.

De plus, le ministre consacre un budget de 70 000 euros au titre de coaching et d'aide à la rédaction du futur Plan wallon des déchets. Vous avez besoin d'un coach pour ce faire ? Vous allez payer 70 000 euros une personne qui sera derrière vous pour le réaliser ? Soyons sérieux !

Demandez à M. Delbeuck, administrateur général de votre administration, il vous le rédigera. Il y a des expertises extraordinaires dans une série de départements et d'organismes. Vous, vous prenez 70 000 euros que vous jetez dehors. C'est ce que vous faites.

Ensuite, vous allez dépenser 100 000 euros au titre de l'étude de l'impact de l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 septembre 2010. Monsieur Desgain, vous qui ne vous étonnez plus de rien, vous rendez-vous compte que le gouvernement va dépenser 100 000 euros pour étudier l'impact d'un arrêté du gouvernement qui date de plus d'un an ? Pouvez-vous nous expliquer la priorité, Monsieur le Ministre ?

J'entends les grandes déclarations des Écolos sur les petites gens et leur présence à la manifestation de ce jour mais, pour financer des études inutiles, vous augmentez le prix de l'eau et le prix des poubelles. Cela concerne tout le monde.

Je vous demande de réécrire votre budget. À quoi sert cette étude de 100 000 euros ? Par ailleurs, un budget de 1,35 million d'euros est prévu au titre d'études et services relatifs à la qualité et à la protection et gestion des sols. On connaît le décret sols. Pouvez-vous nous donner davantage d'explications relatives à ce budget ?

Je ne serai pas trop long, puisque je n'ai qu'une heure.

J'entendrai les autres membres de la commission. Ils seront taiseux soit parce qu'ils sont convaincus que c'est merveilleux, soit parce qu'ils ne souhaitent pas intervenir.

Puis-je vous demander de nous éclairer sur ces différents sujets : financement des intercommunales, mécanisme pour financer les investissements, augmentation générale des taxations, ruade de l'UWE, les études et leurs montants ?

J'en resterai là pour ma première intervention dans le cadre de notre discussion.

M. le Président. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, avant de faire deux réflexions de fond sur l'Office wallon des déchets et ses méthodes de travail, je voudrais d'abord faire quelques remarques d'ordre technique au niveau des recettes et des dépenses.

Au niveau des recettes, Monsieur le Ministre, on constate une nette diminution. M. le Ministre s'en est déjà très longuement expliqué mardi. Par contre, peut-on avoir une explication sur la diminution de 594 000 euros de l'AB 16.02 « produits divers » ?

On retrouve également une nouvelle recette Fost +. Dans le Programme justificatif du ministre, la cotisation Fost + s'élevait à 1,7 million d'euros. Pourquoi avoir scindé ces deux éléments ?

Au niveau des dépenses, notre collègue M. Bayet a déjà évoqué le cas du financement des

infrastructures de gestion des déchets. Je voudrais vous demander une explication quant à la diminution de l'AB 43.04 « Subvention aux pouvoirs locaux pour la prévention ».

Je voudrais en venir aux interrogations de fond sur l'OWD.

Comme bourgmestre, je viens d'avoir une très mauvaise surprise avant hier. L'OWD vient de m'informer que, pour 2008, ma commune dépassait le taux de couverture du coût-vérité. Je vous passe les échanges de courriers entre l'administration communale, le cabinet de M. le Ministre et l'office. Au-delà du fait que je trouve cette situation ubuesque alors que nous avions répondu point par point aux questions de l'OWD, ce qui me paraît d'autant plus absurde, c'est que nous sommes fin 2011. Il a donc fallu quasiment quatre ans pour que l'office se rende compte que nous dépassions le taux de couverture. Cela n'a aucun sens. C'est contraire à tous les principes de bonne administration possible.

Nos communes sont plus contrôlées que n'importe quelle autre institution ou organisation. Nous ne sommes pourtant pas des bandits de grands chemins. La seule solution pour éviter ce délai de traitement déraisonnable, c'est d'avoir un contrôle sur base des budgets, et non des comptes communaux. Je vous signale que le compte communal d'Estaimpuis, depuis 18 ans, passe le dernier jeudi du mois de mars de l'année précédente. Ce n'est donc pas faute d'arriver en retard ! Et à l'instar de ce que fait l'administration fiscale avec les citoyens, il faudrait faire confiance aux communes et ne procéder qu'à des contrôles ponctuels.

En 2007, ayant participé aux travaux de la dernière grosse réforme de la gestion des déchets avec M. Borsus, il était clair dans l'esprit de tous que l'OWD devait être renforcé pour devenir l'alter ego de l'OVAM et, surtout, qu'il devait devenir une administration efficace. Vu les délais de traitement des dossiers des intercommunales et des communes, force est de constater que ce n'est pas le cas.

Deuxième élément de fond que je veux aborder, c'est Fost +. Le budget de l'OWD fait état d'une recette de 700 000 euros. Le budget du ministre fait état d'un montant de 1,7 million d'euros. Selon les estimations, la cagnotte wallonne Fost+ est d'environ 4 millions d'euros. Je pense être un peu en deçà de la vérité. Que fait-on avec cet argent en Wallonie ? On l'a vu au printemps avec la question du renouvellement des contrats des agents constatateurs communaux, nous avons besoin d'une stratégie globale de lutte contre les déchets sauvages en Wallonie. Cette stratégie, Monsieur le Ministre, doit s'articuler autour de trois axes : premièrement, la prévention ; deuxièmement, la répression ; et troisièmement, une collaboration avec la distribution et les producteurs d'emballages car c'est la première source de déchets sauvages en Wallonie.

Nous estimons, au sein de mon groupe, que la cagnotte Fost+ doit servir à financer cette stratégie.

M. le Président. – La parole est à M. Bayet.

M. Bayet (PS). – Monsieur le Ministre, je voudrais aussi revenir sur les procédures de gestion des déchets. Mon collègue en a longuement parlé, vous le savez, il y a quand même un problème, ou alors, quelqu'un nous met dans la chaîne d'informations mais on sait à peu près tous que l'on ne paye que 2 % aux intercommunales.

Ici, on doit voter le budget 2012. Quand on regarde le budget de 2011, 28 millions étaient prévus à l'initial et je voudrais vraiment savoir, à un mois de la fin de l'année, combien on en a déjà payé.

Il me revient que l'on a à peine payé la moitié de ces montants-là. Or, quand on voit votre budget 2012, on voit qu'il y a une différence entre l'estimation de la Cour des comptes et ce que vous avez prévu. Les premiers estimant à 20 millions d'euros les montants nécessaires alors qu'il n'y a que 12 millions , on l'a déjà dit.

Derrière ces 2 %, il y a les intercommunales. Qui finance les intercommunales ? Les communes. Qui finance les communes ? Ce sont les gens. À un moment donné, il faudra quand même régler ce problème et dire clairement aux gens pourquoi ils payent et ce qu'ils payent. Venir parler du coût-vérité c'est bien, mais il faut être transparent et clair par rapport aux gens.

J'aimerais aussi savoir comment toutes ces augmentations de taxes ont été négociées. Est-ce avec les villes qui ont en charge une partie des déchets ou uniquement avec les intercommunales ? On voudrait avoir une petite information là-dessus.

Je vais être assez court, car toute une série de choses a déjà été dite et on doit terminer à 15 heures.

Je voudrais quand même revenir sur l'intervention d'hier concernant le four numéro 3 de l'ICDI. Ce four est prévu dans un plan du gouvernement qui a été réalisé en 2009. On peut me dire qu'il s'agit d'un ancien gouvernement, on peut me sortir tout ce que l'on veut, il y a quand même un principe de continuité du service public. Quand ce four tombera en panne après 27 ans de service, que va-t-on faire pour brûler les déchets ? Il faudra que l'on trouve une solution. Ce n'est pas à ce moment-là qu'il faudra faire une étude. Je ne vous demande pas de faire une étude, Monsieur le Ministre, je dis simplement que, quand on n'est pas d'accord avec quelque chose, on doit avoir des arguments. J'imagine donc que vous, votre cabinet ou votre administration avez toute une série d'éléments pour nous dire qu'en fait, ce n'est pas une bonne idée, dans le plus grand centre urbain de la Wallonie,

Charleroi, de refaire ce deuxième four. Je peux encore l'entendre, Monsieur le Ministre. Je peux entendre toute une série d'argument, mais je voudrais bien les entendre et je ne les ai pas.

Je n'ai jamais dit que vous étiez contre ce four-là. Je ne l'ai jamais dit ni écrit, mais je le lis dans la presse et cela se discute dans tous les couloirs.

Vous me dites que vous souhaitez faire une étude globale, que vous voulez que les choses soient plus transversales, et caetera. Je suis entièrement d'accord avec vous mais j'ai besoin d'informations. Je dois vous avouer que je suis un peu perdu quand on ne répond pas vraiment à la question, quand on me dit : « Oui, c'est important. Je n'ai pas dit oui mais je ne dis pas non. Il y a peut-être une autre solution IPALLE». Je suis d'accord. Quand le four va tomber en panne, on va se poser la question d'aller tout brûler à IPALLE.

Vous défendez également, avec un autre de vos collègues, la notion de noyau d'habitat, ce que je peux également comprendre. Qu'est-ce que cela signifie ? Que les noyaux d'habitat sont valables pour certaines politiques et pas d'autres, mais que l'on va aller brûler tous les déchets de Charleroi - qui est la plus grande ville de Wallonie - à Tournai.

Quand va-t-on avancer sur ce dossier ? Que fait-on ? Gouverner, c'est prévoir et donc, je ne veux pas que l'on se retrouve dans une situation où le four numéro 2 de l'ICDI tombe en panne et où on va seulement se demander ce que l'on va faire. Qu'est-ce que cela va coûter pour les gens ?

Vous nous avez dit - enfin c'est écrit dans un journal - que l'étude de l'ICDI n'est pas tout à fait correcte. On estime que si on prend tous les coûts et qu'il faut brûler les déchets à IPALLE, c'est 60 euros en plus par Carolo. Est-ce vrai ou pas ? Je ne demande pas que l'on refasse une étude, mais je demande juste de nous donner les informations.

Vous nous dites que l'étude de l'ICDI est fantaisiste ou un peu légère. Je veux bien le croire, mais donnez-moi des arguments. Comment voulez-vous que l'on fasse notre travail de député, si on n'a pas d'argument et que l'on nous dit : « *On verra* » ? On verra mais dans quel délai ?

M. le Président. – La parole est à M. Lebrun.

M. Lebrun (cdH). – Je serai assez bref, Monsieur le Ministre, et assez précis. Tout d'abord, sur l'AB 16.07, on voit qu'il y a des recettes nouvelles de 700 000 euros pour Fost+. J'aimerais savoir à quoi cela correspond. C'est un premier élément.

Deuxièmement, je voudrais que vous m'expliquiez un peu les incohérences entre décret budgétaire et recettes de l'OWD puisqu'à l'AB 41.07, on prévoit un montant d'1 100 000. Or, au projet de budget de l'OWD, il n'y a aucune recette correspondante.

Troisièmement, dans le décret budgétaire, il est prévu en dépenses, 24 500 000 euros pour le fonds. Or, dans la partie OWD, il est indiqué 40 118 000 euros. J'aimerais que vous me montriez d'où vient cet élément.

Dernière chose, on constate évidemment l'augmentation des taxes. J'aimerais que vous puissiez nous dire quelle influence cela va avoir sur le prix et le coût-vérité. Pour faire référence à ce que mon collègue, M. Senesael, vient de dire, à partir du moment où on a cela quatre ans après, cela n'a plus beaucoup de sens. Dès lors, comment les choses vont-elles se dérouler avec ces augmentations de taxes pour les entreprises et les citoyens ?

M. le Président. – La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Écolo). – Je ne serai pas trop long pour que le ministre puisse apporter des éléments de réponse. Je suis très intéressé par les résultats que l'intercommunale Intradel obtient dans les communes où elle est passée au système de doubles poubelles où on assiste, d'une part, à une réduction importante des quantités de déchets qui sont collectés au total, d'autre part, à une réduction de la facture globale transmise aux citoyens. Je trouve cela particulièrement intéressant et j'imagine que cela pourrait, si ce type de collecte était étendu à d'autres zones, avoir une incidence plutôt positive sur les coûts à charge des citoyens, mais aussi éventuellement sur les besoins futurs en infrastructure de traitement des déchets.

Je pense qu'il serait intéressant de voir ce qui se passe car, si on pouvait transposer ce type de résultat à d'autres intercommunales, on aurait sans doute une incidence budgétaire positive en termes de dépenses encore à venir au niveau régional.

Je vous ai adressé une question écrite à laquelle j'attends toujours une réponse sur la liste des investissements qu'il est prévu de financer au niveau des intercommunales. En tout cas la liste des investissements pour lesquels il y a déjà des engagements qui sont en cours, d'une part, et d'autre part, pour lesquels il y a une promesse ferme pour que nous puissions effectivement savoir ce qu'il en est. Mes autres collègues ont posé le même type de question par rapport au budget qui sera nécessaire, en 2012, pour assurer les engagements de la Région wallonne par rapport à ces financements.

Dernièrement, sur la taxation de certains flux de déchets qui seront destinés aux centres d'enfouissement technique ou à l'incinération. Je pense qu'il faut un peu se méfier de la notion de déchet ultime, car elle évolue au fil des évolutions technologiques. La notion de déchet ultime change

et donc, une partie de la fiscalité régionale s'adapte à cette situation-là pour inciter à ce que ces flux se dirigent vers des opérations de traitement qui permettent de récupérer de la matière, de réduire la quantité de déchets à mettre en décharge, de réduire leur dangerosité avant la mise en décharge. C'est quelque-chose qui aura une incidence sur le comportement qui peut aussi être assez positif. Mais il est aussi important que l'on ait un travail approfondi en matière de prévention. M. Senesael l'a dit au niveau de la gestion des déchets d'emballage mais là, il y a aussi une responsabilité du Fédéral. C'est important d'y être attentif. Peut-être qu'une étude au niveau Fédéral serait nécessaire et tout à fait opportune pour que nous puissions tirer cela au clair.

Si on regarde les études faites par les ministres du Gouvernement fédéral, je pense que chacun a aussi sa part et que cela pourrait être intéressant d'avoir une étude sur ce point pour guider nos décisions politiques au niveau régional.

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Je voudrais revenir une dernière fois sur le fait que cette augmentation de la fiscalité qui, normalement, impliquait une modification du décret de 2007 est opérée par le biais de cavaliers budgétaires, ce qui n'est vraiment pas normal. Je voudrais me montrer fortement critique quant à cette méthode de travailler un peu dans la précipitation pour prendre une décision. On n'a pas du tout concerté, ni écouté les principales entreprises qui sont concernées et nous avons tous reçu des courriers, dont un de l'UWE, nous faisant part de leur protestation sur cette façon de procéder.

La meilleure preuve est que, si l'on reprend l'augmentation de la taxe sur les résidus COBEREC, COBEREC n'a même pas été consultée. Cela va à peu près coûter 3 millions d'euros au secteur qui dans le fond, est un secteur très environnemental du démantèlement et de la dépollution de véhicules hors d'usage. Pourtant, c'est un secteur indispensable. Cela va donc être intenable, à tel point que nous avons reçu hier un amendement pour ramener à 30 euros ce taux que vous aviez prévu vers 15 euros. C'est bien la preuve que, sous la pression du secteur, la majorité s'est dit qu'il y avait un sérieux problème et qu'elle revient en arrière, mais il y a évidemment d'autres secteurs qui fulminent, car toutes ces hausses de taxes vont certainement pénaliser des secteurs.

Le secteur de la chimie va aussi réagir et, je le répète, toutes ces mesures ont été prises sans consultation et dans le plus grand désordre. Vous allez voir qu'ensuite, quand il faudra mettre en application, on va être confrontés à toute une série de problèmes et il faudra revenir en arrière. Je vous le dis déjà aujourd'hui et je pourrai y revenir parce que ce sera dans le rapport de cette commission. On vous aura prévenu. J'espère que vous allez peut-être revoir votre proposition.

Je voudrais terminer, en disant que l'Union wallonne des entreprises, qui est quand même une association que vous respectez tous, vous a écrit en dénonçant ce projet réalisé «sans examiner préalablement avec les entreprises les conséquences concrètes et parfois involontaires des augmentations de taxes envisagées». L'Union wallonne des entreprises précise qu'en matière de déchets, l'augmentation des taxes prévues par le décret en projet poursuit un objectif budgétaire et n'aura, selon toute vraisemblance, aucun effet régulateur. Je pense que c'était intéressant de vous le rappeler.

La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Parlementaires pour vos différentes interventions.

Comme l'évoquaient Monsieur Borsus et plusieurs autres personnes et comme je l'ai dit dans mon exposé introductif mardi, le fait est qu'il y a effectivement une baisse des recettes structurelles au niveau des déchets. C'est plutôt une bonne nouvelle en ce sens que ce sont des systèmes de taxation qui ont été mis en place aussi pour décourager des volumes démesurés de déchets. Il y a donc une évolution des comportements.

Ces baisses traduisent deux choses: d'une part, une évolution dans les volumes de déchets à traiter d'autre part, le fait que la crise économique se fait ressentir dans cette situation, en entraînant moins de consommation et donc moins de déchets.

La somme des deux fait qu'effectivement, nous avons progressivement un écart qui se creuse entre les recettes et les dépenses du Fonds de l'Office des déchets. C'est un sujet sur lequel je me suis déjà exprimé à plusieurs reprises. C'est aussi à cela que sert le Fonds des déchets, c'est-à-dire servir ce mécanisme d'amortissement et de lissage pluriannuel des dépenses par rapport aux recettes.

Effectivement, le gouvernement a décidé d'augmenter certains taux de taxation des différentes filières des déchets. Je m'en suis déjà expliqué mardi aussi pour répondre à une des questions de M. Lebrun. C'est important en effet de pouvoir chiffrer. Cela représente, par Wallonne et par Wallon, 80 cents par an. Je voudrais donc qu'on relativise tout de même les déclarations qui peuvent parfois avoir lieu. Voilà exactement ce que représentent, en chiffres, les modifications de taux qui sont proposées via le décret des recettes et qui sont proposées comme mécanisme qui, bien sûr, devra

être modifié par la suite dans le décret fiscal. Madame de Coster, puisque bien entendu on ne peut pas modifier le décret par l'exercice budgétaire. Il faudra forcément revenir dans un second temps avec des modifications décrétales comme c'est le cas d'ailleurs pour d'autres recettes qui ne concernent pas nécessairement mes compétences.

Alors, c'est vrai, Monsieur Borsus, nous avons décidé, à partir du moment où nous modifions les règles assez tardivement par rapport à l'année prochaine, que nous informerions les communes qu'il n'y aura pas d'application des sanctions sur le coût-vérité pour l'année prochaine. Je pense que vous ne souhaitez pas que l'on sanctionne les communes. Cela ne signifie pas pour autant qu'on ne doit pas progressivement poursuivre la volonté de se rapprocher de plus en plus du coût-vérité. On peut effectivement regretter les délais. Vous évoquiez, Monsieur Senesael, la question des comptes et des budgets. Le fait de se baser sur les budgets ne correspond pas à la législation actuelle. Or, l'administration ne peut qu'appliquer la législation actuelle. On prend donc évidemment en compte les budgets à une certaine étape du coût-vérité, puis, à une autre étape de vérification, on intervient sur base des comptes. Forcément, cela implique un certain délai.

Pour ce qui concerne les subsides aux intercommunales, nous avons eu le débat de manière assez longue l'année dernière. Je pense que j'ai eu l'occasion - et je réponds peut-être par là aussi à une partie de l'intervention de M. Bayet - d'exposer l'ensemble du plan d'investissement qui a été convenu sous le gouvernement précédent, dont d'ailleurs une grande partie des promesses fermes a été décidée à la toute fin de la législature précédente. C'est à ce moment qu'un certain nombre d'investissements planifiés ont été prévus et qu'un certain nombre de promesses fermes ont été données. Il y a également des dossiers qui sont prévus dans le plan mais pour lesquels il n'existe pas de promesse ferme. Ce sont des faits sur lesquels, à un moment donné, le gouvernement intervient pour donner une promesse ferme ou pas. Je n'ai pas dit grand-chose de plus par rapport à l'ICDI. Effectivement, il n'y a pas de décision par rapport au renouvellement du four de l'ICDI. Pas de décision, cela ne veut pas dire qu'on va le faire ou pas. Il n'y a tout simplement pas encore de décision. Il s'agit d'un investissement programmé dans le plan d'investissement, mais pour lequel il n'existe pas de promesse ferme. C'est un fait, comme c'est le cas d'ailleurs pour d'autres investissements.

Pour ce qui concerne les versements aux intercommunales, je répète ce que j'ai dit l'année dernière. Ce plan d'investissements représente un ensemble budgétaire de 476 millions d'euros. Il y a là-dedans de petits et de gros investissements. Il est prévu que, pour les petits investissements - en tout cas de moins de 250 000 euros -, on paie en une seule fois et que, pour le reste, on travaille par annuités. Ces annuités ont une base d'amortissement de 20 ans et se calculent chaque année. Il est également prévu d'appliquer un taux d'intérêt pour ces annuités.

Le taux d'intérêt se calcule au cas par cas mais en deux étapes. La première concerne les 2 % qui sont appliqués d'office pour ne pas retarder les dossiers. Depuis l'année dernière, prenant acte du retard qui avait été pris, ou en tout cas du délai très long qui avait été pris entre la réalisation des investissements et le remboursement par la région - mais dont les torts ne sont pas nécessairement imputables à la région, ce sont parfois dossiers qui ne parviennent pas toujours très rapidement à l'administration - il a été prévu, pour pouvoir liquider le plus rapidement possible ces subventions d'investissement qui sont dues, que nous appliquions directement, sans délai, un taux d'intérêt de 2 % et qu'ensuite, le calcul était effectué au cas par cas pour le final du taux d'intérêt qui est de maximum 5 %, comme prévu dans l'arrêté.

Pourquoi ce taux d'intérêt varie-t-il ? Tout simplement, parce que chaque montage financier est différent et que les intercommunales ne sont pas d'accord entre-elles sur la manière dont elles souhaitent voir calculer le taux d'intérêt, qu'il y ait des emprunts, des emprunts partiels, des remboursements plus ou moins rapides, *et caetera*. Il faut donc être équitable dans la fixation du taux d'intérêt. Celui-ci est donc calculé en fonction du montage budgétaire du dossier lui-même pour être équitable, au final, entre ce taux de 2 % et celui de 5 %. Donc, on paie tout de suite 2 %. Comme cela, il n'y a pas de délai et, ensuite, on affine le taux d'intérêt final.

Pour la liste des investissements, j'ai annoncé 476 millions qui ont été prévus dans le plan d'investissements, parmi lesquels il y a eu des promesses fermes pour 303 millions d'investissement au total. Sur ces 303 millions d'investissements, les décisions qui ont été prises sous ce gouvernement sont de l'ordre d'une dizaine de millions d'euros. Toutes les autres promesses fermes datent du gouvernement précédent et certains dossiers datent même encore de l'avant-dernière législature. Vous voyez donc que, même lorsque le MR était en charge de ce dossier, il y avait déjà des difficultés, en tout cas avec des dossiers qui se sont encore prolongés jusque maintenant, lorsque je suis arrivé au département.

Un étalement dans le temps s'est produit, c'est un constat.

(Réaction de M. Borsus)

Je dis qu'il y a des dossiers de subsidiation qui datent d'il y a deux législatures et qui ne sont pas encore résolus. Je n'ai rien dit d'autre.

M. Borsus (MR). – Pouvez-vous me dire quelle est votre marque dans la gestion des déchets en Région wallonne, depuis que vous êtes là ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Tout ce dont je viens de parler : le remboursement des intercommunales, faire en sorte que les choses se concrétisent, la prévention, on agit à présent sur les taxes et une suite est prévue par rapport.

(Réaction de M. Borsus)

M. le Président. – M. le Ministre Henry a la parole pour l'instant.

(Réaction de M. Borsus)

M. Borsus (MR). – Donnez-moi une seule mesure additionnelle qui a été prise par M. le Ministre Henry depuis deux ans et demi, Monsieur le Président. Il n'y a rien !

M. le Président. – M. le Ministre a la parole. Vous pourrez répliquer plus tard, Monsieur Borsus et il y aura encore un débat en séance publique.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Vous parlez des études. Je suppose qu'il ne vous aura pas échappé que nous avons fortement diminué le budget des études pour l'année 2012 sur cette partie « déchets ».

(Réaction de Mme de Coster-Bauchau)

Vous n'avez pas lu le budget alors, Madame Bauchau, vous avez pourtant eu trois jours de plus, vous avez eu le temps de l'examiner dans le détail ! Il y a une diminution d'environ 35 % des deux postes d'études qui sont prévus dans l'OWD. Pourquoi ? Parce que ces études ne se justifient plus pour l'année prochaine. Tout dépend donc du calendrier, puisqu'on examine les choses au plus près et qu'on se limite aux études nécessaires. Je n'aime pas du tout ce discours décrédibilisant des études. Je pense qu'on a eu l'occasion de voir, lorsqu'il y a eu, par exemple, la présentation de l'étude Tritel, tout l'intérêt que pouvait avoir un certain nombre d'études pour la politique de la Wallonie, pour les impacts économiques considérables dans les matières de la région et pour le secteur économique en général.

Bien évidemment, il ne faut pas faire des études sans arrêt sur tout et n'importe quoi, mais un certain nombre d'études sont bien nécessaires.

Nous sommes ici dans un examen au plus près des études. Elles sont détaillées dans le programme justificatif et les deux postes d'études prévus sont fortement réduits par rapport à ce qui était envisagé.

Par ailleurs, vous faites un amalgame avec les recettes de la politique de l'eau. La recette sur les captages d'eau est une recette de 22 millions d'euros. Vous mettez cela en relation avec l'aide à la rédaction du futur plan de déchets, de 70 000 euros. Cela me paraît intellectuellement assez douteux. Je pense qu'il faut quand même bien relativiser les ordres de grandeur dont on parle.

Concernant Fost+, il s'agit d'une espèce de sous-fonds à l'intérieur du fonds. C'est-à-dire qu'il y a des montants qui sont réservés, qui doivent être consacrés à cette politique de prévention. Il y a des projets qui sont en cours pour l'année 2012, qui ne se sont pas concrétisés en 2011. L'argent reste dans le fonds. On ne va pas dépenser l'argent pour le plaisir. Les projets qui sont en phase de finalisation, ce sont des stratégies de sensibilisation de l'ensemble de la population à la lutte contre les déchets sauvages et à des campagnes de prévention d'une manière générale, et notamment de propreté publique. Ce sont des campagnes qui sont d'ailleurs réclamées par les uns et les autres. Elles vont se faire en 2012 au lieu de 2011. Ce n'est pas un souci. L'argent est dans le fonds, il reste disponible et il doit de toute façon rester consacré à cet objet là, puisqu'il est sous-dédicacé à l'intérieur du fonds.

Monsieur Lebrun, dans les différentes interventions que vous relevez, j'attire votre attention sur la question du personnel. Il est prévu de l'engagement de personnel et donc du transfert à la fonction publique à hauteur de 1 million 100 mille euros pour l'OWD. Je pense que vous vous en réjouirez, puisqu'il y a une plainte permanente de traitements trop lents des dossiers. C'est donc un effort que nous faisons aussi pour renforcer l'équipe de l'OWD mais il n'est pas possible techniquement de transférer directement du budget de l'OWD à la fonction publique. Cela se fait au départ du budget de la DGO3. C'est pour cela que vous ne le voyez pas ici mais c'est l'explication qui est prévue.

Pour ce qui concerne l'écart entre les recettes du fonds et les dépenses qui sont prévues pour les intercommunales, je m'en suis déjà expliqué précédemment et c'est exactement ce qui s'est passé l'année dernière, de la même façon. Il y a un souhait de pouvoir honorer les dossiers des intercommunales le plus rapidement possible, c'est-à-dire lorsque les dossiers seront prêts, à la fois du côté des intercommunales et lorsqu'ils ont pu être traités par l'administration. C'est le rythme que nous nous imposons, c'est-à-dire que, lorsque les dossiers sont prêts, nous les réalisons et nous pouvons payer les annuités. J'ai prévu le budget en 2012 comme on l'avait déjà fait en 2011, ce qui permet de réaliser les dossiers tels qu'ils sont identifiés à ce stade dans le *pipe* des dossiers en préparation.

Il n'y a vraiment pas de garantie que tous les dossiers puissent être finalisés dans les temps.

J'espère bien que oui. C'est de cette façon que nous avons budgété la dépense au niveau du fonds.

Donc, c'est sur cette base-là qu'il souhaite que les recettes et les dépenses du fonds, de l'OWD, soient équilibrées. C'est ce qui a été fait l'année passée et c'est ce qui est à nouveau fait cette année-ci. Il est évident que, si les dépenses excèdent les recettes – ce que l'ensemble du gouvernement et moi-même souhaitons, et je pense que l'ensemble des personnes ici autour de la table le souhaitent également - pour que nous puissions payer le plus rapidement possible les intercommunales, il est clair que les montants devront pouvoir s'équilibrer, notamment au niveau de l'ajustement. On est donc, là, sur deux réalités qui, à un moment donné, doivent nécessairement se rejoindre.

Quant aux cavaliers budgétaires, Madame de Coster-Bauchau, dans le cadre budgétaire, on ne peut pas faire autrement que de commencer par l'exercice 2012 et, ensuite, on passera, bien sûr, par le décret fiscal. Je vous le confirme : on devra bien procéder en deux temps.

Pour le plan wallon des déchets, il est effectivement prévu à l'ordre du jour de cette législature. Le travail est en cours, puisque le gouvernement sera prochainement saisi d'une partie du travail, notamment en matière d'évaluation, ce qui, en tout cas, permettra de dégager les premières grandes orientations sur certaines parties du plan. Ensuite, nous finaliserons, dans le courant de l'année 2012, le plan wallon des déchets Horizon 2020 d'une manière telle qu'il puisse être soumis à enquête publique, comme il est prévu de le faire.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, j'ai juste un mot à dire. J'ai rarement vu, dans une commission, hormis pour la famille politique de M. le Ministre, une telle défiance latente par rapport à la gestion de cette matière.

Monsieur le Ministre, le nouveau plan wallon des déchets, c'est actuellement 3 millions d'euros prévus en études : 2,7 millions d'euros pour 2010 et 2011, et encore 300 000 euros ici. Vous prélevez, vous, via vos taxations, de façon supplémentaire, 7 millions d'euros, pour faire un peu de comparaison.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Sept millions, c'est sur une année.

M. Borsus (MR). – Oui, sur une année, bien sûr.

Monsieur le Ministre, vous avez dépensé 3 millions d'euros pour établir le nouveau plan wallon des déchets et il est encore loin d'être là. Et vous êtes – toutes les questions le démontrent – en incapacité d'appliquer, d'honorer les projets prévus dans le plan wallon des déchets antérieurs. Comment peut-on adhérer à une telle gestion ?

Je vous le dis franchement, n'y voyez aucune attaque personnelle, ni aucune dimension particulière par rapport à votre famille politique.

(Rires)

Monsieur le Ministre, il n'y a absolument plus de confiance par rapport à votre gestion, en tout cas, de cette matière-ci, puisque c'est la seule matière dont nous débattons aujourd'hui.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans le cadre de la discussion, je la déclare close.

Vote

M. le Président. – Nous allons voter sur le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 4-III bcd (2011-2012) N°1 à 1*ter*, annexes 7 à 7*ter* et 9*quinquies*) et l'examen du programme justificatif afférent aux compétences du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de la mobilité, recommande, par 9 voix contre 2, à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports, l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

Confiance au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, la confiance est accordée au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 15 heures 05 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Hugues Bayet, PS

M. Willy Borsus, MR

Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR

M. Xavier Desgain, Écolo

M. Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

M. Michel Lebrun, cdH

M. Daniel Senesael, PS

M. Michel de Lamotte, Président

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	Allocation budgétaire
COBEREC	Confédération belge de la récupération
DG	Direction générale
ICDI	Intercommunale pour la collecte et la destruction des immondices
Intradel	Association intercommunale de traitement des déchets de la région liégeoise
IPAL	Intercommunale des personnes âgées de Liège et environs
ISOC	Impôts sur les sociétés
OVAM	Openbare afvalstoffenmaatschappij voor het vlaamse gewest (Office public flamand des déchets)
OWD	Office wallon des déchets
UWE	Union wallonne des entreprises